



prime sélective exceptionnelle

Par **elodie87**, le **08/02/2011** à **17:11**

Bonjour,

L'autre jour en voulant voir ma fiche de paye dans le classeur commun, je tombe sur celle de ma collègue.

Et sans le vouloir, je vois qu'elle a eu une prime exceptionnelle en décembre, elle est la seule à avoir eu cette prime.

Ca double son salaire.

Je voulais savoir si c'était normal ?

Nous travaillons en temps que grossiste.

Si je la "dénonce" au gérant, est ce que je risque quelque chose pour avoir vu sa fiche de paye ?

Quelles sont les mesures à prendre ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **17:45**

Bonjour,

Mais il faudrait savoir à quel titre vous voudriez la "dénoncer" et quelle mesure vous voudriez voir prise...

Par **elodie87**, le **08/02/2011** à **20:02**

Merci d'avoir répondu.

J'avais pensé voir le gérant et lui dire que je suis tombée sur la fiche de paye de ma collègue et lui demander si c'est parce que je suis enceinte que je n'ai pas eu cette prime. (en sachant que personne d'autre ne l'a eu)

Je voudrais que tout le monde ait la même prime.

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **20:08**

Vous voudriez contraindre l'employeur à créer un usage, mais je ne vois pas à quel titre car il est libre d'attribuer une prime exceptionnelle à un membre du Personnel ou à quelques-uns sans que ce soit à tout le monde...

Il est clair que ce n'est pas non plus discriminatoire puisque vous n'en avez pas été seule écartée...